



L' ESPRIT IMMOBILIER

ACHAT – VENTE – LOCATION – GESTION – ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS

www.lagence-esprit-immmo.fr

HONORAIRES DE L'AGENCE

▪ TRANSACTION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant fixé conformément au barème ci-après.

VENTE

- Rémunération forfaitaire de **5500 € TTC** sur la part du prix de vente du bien inférieure ou égale à : 30 000 €
- **7% TTC** sur la part du prix de vente des biens compris entre : 30 001 € et 60 000 €.

- **5% TTC** sur la part du prix de vente du bien excédant : 60 001 €.

Cette rémunération sera à la charge du vendeur, sauf convention expresse différente entre les parties.

LOCATION

- **Un mois de loyer charges comprises par partie dans la limite de 11€/m²** comprenant 8€/m² pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€/m² pour l'état des lieux.

▪ GESTION (habitation)

- Le mandataire aura droit à une rémunération sur les sommes encaissées fixée à :**5,79%HT**
 - Plus la TVA actuellement à 20.00%, soit, à la charge du mandant :**6.95%TTC**
- Garantie loyers impayés :**4 %TTC maximum des loyers encaissés comprenant la rémunération du mandataire fixée à 1%TTC.**

Les honoraires divers de gestion seront facturés selon le barème détaillé sur le mandat de gestion. Toutes autres prestations supplémentaires seront soumises à acceptation d'un devis.

4 rue Jean Moulin 28200 CHATEAUDUN
02 37 45 1000
chateaudun@lagence-esprit-immmo.fr

26 rue de Chartres 28800 BONNEVAL
02 37 47 1000
bonneval@lagence-esprit-immmo.fr

6 Place du Dauphin 28160 BROU
02 37 44 1000
brou@lagence-esprit-immmo.fr